

Approche communicationnelle pour un traitement décent des jeunes filles domestiques à Abidjan

Koffi Jacques Anderson **BOUADOU**
Université Alassane OUATTARA,
Bouaké - Côte d'Ivoire
bouadou80@yahoo.fr

Résumé

Le travail des jeunes filles domestiques est une réalité difficile à combattre eu égard aux différentes implications. En effet, les jeunes filles s'adonnent aux travaux domestiques rémunérés pour plusieurs motifs. Ces motifs sont pluriels, diversifiés et reposent sur la pauvreté des familles, la non scolarisation ou la déscolarisation de la jeune fille, la perte des géniteurs. Pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, elles sont obligées de supporter les conditions pénibles du travail domestique. La recherche vise à sensibiliser les employeurs et à plaider auprès des autorités pour des conditions saines de travail de la jeune fille au sein des foyers. L'hypothèse stipule qu'il n'y a pas assez de communication faite sur les conditions de travail des jeunes filles domestiques au sein des ménages à Abidjan. A cet effet, l'étude préconise plusieurs solutions entre autres : la communication sur la visibilité statistique du travail des jeunes filles domestiques au sein des foyers en Côte d'Ivoire, l'amélioration des connaissances sur le travail domestique afin d'identifier les tâches auxquelles peuvent être soumises les jeunes filles dans les ménages, la sensibilisation en vue de changer les attitudes sociales sur la question des jeunes filles domestiques et la promotion des lois régissant le travail domestique. Pour atteindre les résultats que recommande pareille étude, nous nous sommes appuyés sur l'approche mixte c'est-à-dire quantitative et qualitative.

Mots clés : employeurs, jeunes filles domestiques, sensibilisation, traitements indécents, travail domestique

Abstract

Working girls in domestic service is a difficult reality to combat, given its many implications. There are many reasons why young girls engage in paid domestic work. These reasons are many and varied, and are based on family poverty, the fact that girls are not attending school or are dropping out, and the loss of their parents. To support themselves and their families, they are forced to endure the arduous conditions of domestic work. The research aims to raise awareness among employers and to advocate with the authorities for healthy working conditions for young girls in the home. The hypothesis is that there is not enough communication about the working conditions of young girls in domestic households in Abidjan. To this end, the study recommends a number of solutions, including: communication on the statistical visibility of the work of young female domestic workers in Côte d'Ivoire households; improving knowledge of domestic work in order to identify the tasks to which young girls may be subjected in households; raising awareness to change social attitudes on the issue of young female domestic workers; and promoting laws governing domestic work. To achieve the results recommended in this study, we used a mixed quantitative and qualitative approach.

Keywords: employers, domestic work, awareness, indecent treatment, young domestic girls

Introduction

Le « travail domestique des enfants » désigne le travail effectué par des enfants dans le secteur domestique pour le compte de tiers ou pour un employeur. Il s'agit d'un terme large qui inclut les pratiques acceptables et inacceptables (OIT, 2021). Le travail domestique peut être considéré comme l'ensemble des tâches et des responsabilités liées à l'entretien et à la gestion d'un foyer ou d'une maison. Il s'agit des activités telles que le nettoyage, la cuisine, la lessive, le repassage, le soin des enfants, et d'autres activités similaires qui contribuent au bon fonctionnement d'un ménage. Il peut être effectué par les membres de la famille, donc non rémunéré, ou peut être réalisé par des travailleurs domestiques donc rémunéré. Le travail domestique ou ménager apparaît comme une profession pour plusieurs femmes. Mais aujourd'hui, force est de constater que plusieurs jeunes adolescentes s'adonnent à cette activité mal rémunérée et pas suffisamment réglementée en Côte d'Ivoire. Les jeunes filles domestiques avec un maigre salaire sont souvent soumises à des traitements indécentes voire humiliants. Elles sont employées comme cuisinières, nounous et effectuent la majeure partie du travail domestique dans des foyers. Ces filles sont les dernières à se coucher mais les premières à se lever pour accomplir les tâches qui leur ont été assignées et sont corvéables à merci.

Le travail des jeunes filles domestiques au regard de l'OIT ne peut être qualifié de décent, car pas convenablement rémunéré et ne garantit pas le développement personnel. De plus, ces filles ne sont pas en sécurité dans les domiciles où elles exercent. Elles travaillent souvent dans des conditions au seuil du tolérable. Injures, maltraitance, viol, brimades, non-paiement de salaire ; constituent les infortunes qu'elles rencontrent dans des domiciles à Abidjan.

La législation ivoirienne relative au travail des filles domestiques stipule dans ses dispositions qu'il est interdit d'employer des enfants de moins de 14 ans ; le travail dont est chargée la jeune fille domestique ne doit pas excéder ses forces ; la jeune fille domestique a droit obligatoirement à un jour de repos dans la semaine et à un mois de congé payé par an. Son employeur a obligation de la déclarer à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Mais les dispositions de cette législation ne sont pas toujours observées par les employeurs des filles domestiques. Dès lors comment communiquer pour améliorer les conditions de travail des jeunes filles domestiques au sein des ménages à Abidjan ? A quels traitements sont-elles soumises dans des foyers à Abidjan ? Quels sont les facteurs explicatifs du recours au travail domestique

chez les jeunes filles ? Quelles stratégies de communication mettre en place pour définir des conditions saines de travail pour la jeune fille domestique ?

L'hypothèse de la recherche stipule qu'il n'y a pas assez de communication autour des conditions de travail des jeunes filles domestiques au sein des ménages à Abidjan. L'objectif de l'étude est de sensibiliser les employeurs et de plaider auprès des autorités pour des conditions saines de travail des jeunes filles domestiques.

1. Méthodologie

L'étude repose sur une approche quantitative et qualitative. Elle a mobilisé à cet effet, les outils tels le questionnaire, l'entretien, la recherche documentaire et le focus groupe. La ville d'Abidjan a été choisie comme terrain de recherche car de nombreuses jeunes filles y accourent pour exercer l'activité de domestique. L'enquête s'est déroulée sur trois semaines dans les communes d'Abobo et de Cocody dans le district d'Abidjan. Le choix de ces deux communes réside dans le fait d'une part qu'Abobo regorge plusieurs agences de placements de jeunes filles domestiques et d'autre part Cocody, commune où résident des personnes aisées, abrite des ménages qui emploient régulièrement des filles domestiques. L'enquête a ciblé 93 individus répartis comme suit : 58 jeunes filles dont l'âge est compris entre 13 et 18 ans, 5 gérants d'agence de placement de filles domestiques et 30 employeurs de filles domestiques. Nous n'avons pas pu avoir accès aux ménages pour enquêter vu la complexité du sujet de l'étude. Les jeunes filles et employeurs concernés par l'enquête ont tous été interrogés lors de nos passages dans les agences de placement à Abobo et à Cocody.

Deux questionnaires ont été adressés aux employeurs et aux gérants d'agence. L'entretien avec les jeunes filles domestiques a été mené au moyen du focus group qui a permis de les interroger simultanément. L'objectif était de récolter des informations en faisant émerger différentes opinions grâce aux débats. Quant à la recherche documentaire, elle a consisté à recenser puis à classer par ordre d'intérêt quelques rapports d'activités d'ONG et des documents relatifs aux jeunes filles domestiques en Côte d'Ivoire.

La recherche a mobilisé une théorie et deux approches : la théorie de l'engagement, la mobilisation sociale et le plaidoyer.

La théorie de l'engagement prédit des effets d'influences sur le comportement d'autrui obtenus non par un recours à un recours, mais par l'obtention de comportements préalables (J-L. Beauvois et R-V. Joule, 1989). Ils placent l'engagement au centre de la soumission librement consentie. Ici, les individus ont à se soumettre, c'est-à-dire

à réaliser pour autrui un comportement qu'ils n'auraient pas réalisé de leur propre volonté, et ceci dans un contexte d'engagement ou de liberté. L'engagement dans le cadre de la recherche va conduire les employeurs de jeunes filles domestiques à honorer ce qu'ils ont promis. Cela va engendrer une confiance mutuelle entre les deux parties.

La mobilisation sociale est un processus qui permet de mobiliser et de motiver de nombreux partenaires et collaborateurs aux niveaux national et local afin de sensibiliser et de demander la réalisation d'objectifs spécifiques par le biais du dialogue. Les représentants des institutions publiques, des organisations sociales ou des citoyens, des groupes religieux et non religieux sont invités à travailler en coordination pour inclure des groupes spécifiques de personnes dans un dialogue autour de messages planifiés. (F. Jourdain. et Y. Perrin, 2016). La mobilisation sociale va donc répondre de façon concrète et convaincante aux préoccupations relatives aux conditions de travail des jeunes filles domestiques tout en facilitant un changement de comportement et en encourageant la pérennisation d'un comportement souhaité chez les employeurs.

A propos du plaidoyer, C. Bernes (2019, p.4) écrit : « c'est un processus continu qui a pour but le changement des attitudes, des comportements, des actions, des politiques ou des lois en faveur des personnes touchées par un problème ou une situation, en influençant les décideurs ».

Le plaidoyer a pour intérêt dans le cadre de la recherche d'influencer les décisions et instances publiques afin de protéger les jeunes filles domestiques sur leurs lieux de travail ; de faire respecter le paiement de salaire de celles –ci conformément à la loi sur le Smig en vigueur (75000 FCFA soit 114,90 Euro).

Résultats

2.1. Les facteurs qui poussent les jeunes filles à travailler comme domestiques dans les ménages

Tableau 1 : Différentes raisons du recours au travail domestique chez les jeunes filles

Réponses obtenues	Effectifs des filles domestiques	Pourcentages
Mes parents sont pauvres	16	28%
On ne m'a pas mis à l'école	17	29%
Il y'a une discrimination au sein de ma famille	5	9%
Je suis maltraitée en famille	10	17%
J'ai perdu mes parents	8	14%
Je veux me prendre moi-même en charge	2	3%
Total	58	100%

Source : Données de l'étude

Les facteurs explicatifs du recours à l'activité de domestique chez les jeunes filles se présentent sous diverses formes. Ainsi, 28% des jeunes filles interrogées justifient le recours au travail domestique en raison de la précarité, voire la pauvreté dans laquelle se trouvent leurs familles. C'est donc le revenu obtenu de cette activité qui fait vivre leurs familles. « *Mes parents n'ont pas les moyens, je les soutiens avec ce que je gagne comme servante* » (G.Y, 17 ans). Certaines jeunes filles, soit 29% disent travailler comme domestiques parce qu'elles n'ont pas eu la chance d'être scolarisées. Par ailleurs 9% des filles enquêtées se sentent discriminées en famille, raison de leur présence comme domestiques dans les ménages. « *Mon père ne s'occupe pas de moi, il ne s'occupe que des enfants de sa seconde épouse* » (B.F, 18 ans). Pour 14% des jeunes filles, le décès des parents constitue l'une des raisons qui les pousse à recourir au travail domestique. « *Quand j'ai perdu mes parents, j'ai perdu tous mes soutiens, j'ai donc abandonné l'école pour le travail de fille de ménage* » (A.M, 18ans). Aussi 17% d'entre elles affirment avoir choisi l'emploi de « *servante* » pour fuir les mauvais traitements en famille. Mais pour 3% des jeunes filles, c'est le désir d'indépendance qui les pousse à recourir au travail domestique. « *Je ne veux dépendre de personne, je veux me prendre moi-même en charge* » (K.N, 17ans).

2.2. Traitements réservés aux jeunes filles domestiques dans les ménages

Tableau 2 : Traitements auxquels sont soumises les jeunes filles domestiques au sein des foyers

Réponses obtenues	Effectifs des filles domestiques	Pourcentages
Je reçois régulièrement des injures de ma patronne	15	26%
Je n'ai pas le droit de regarder la télé et de m'asseoir dans les fauteuils.	5	9%
Les enfants de tonton veulent coucher avec moi	8	14%
le salaire que je reçois n'est pas celui proposé au départ	7	12%
Mes employeurs me considèrent comme membre de la famille	10	17%
Le travail que je fais est plus que ce qu'il m'a été proposé quand on est venu me chercher	13	22%
Total	58	100%

Source : Données de l'étude

Le tableau 2 récapitule les types de traitements réservés aux jeunes filles domestiques sur leurs lieux de travail. Pour 26% des jeunes filles, les employeurs sont leurs pires cauchemars car régulièrement injuriées et humiliées. « *Tantie m'insulte à tout moment devant les gens* » (Y.A, 16 ans). L'interdiction de regarder la télé, de s'asseoir dans les fauteuils sont des faits relevés par 9% des filles domestiques « *Chez moi ici, servante ne regarde pas la télé et ne s'assoit pas dans mes fauteuils, me lance Tantie* ». Les tentatives de viol sont très fréquentes comme l'indique le tableau ; 14% des filles révèlent avoir subi des tentatives de viol soit de la part de l'employeur ou soit de leurs enfants. Aussi 12% des filles dénoncent-elles la supercherie des employeurs qui consiste à accepter en agence le salaire proposé et une fois sur le lieu de travail, réviser le montant à la baisse. Poursuivant avec les traitements indécents, 22% des filles enquêtées se sentent flouées car la charge de travail conclue au départ n'est pas respectée. « *On m'a dit que je devais accompagner les enfants à l'école, mais je me retrouve à tout faire dans la maison* » (K.L, 17 ans). Même si

83% des jeunes filles domestiques ont affirmé subir des traitements indécents de la part de leurs employeurs, 17% parmi elles, ont cependant un jugement positif des relations avec ces derniers. « *Mes patrons me considèrent comme leur propre enfant* » (G. D, 15 ans).

2.3. Attitudes des jeunes filles domestiques face aux traitements indécents dans les ménages

Tableau 3 : Différentes postures des jeunes filles domestiques face aux mauvais traitements des employeurs

Réponses obtenues	Effectifs des filles domestiques	Pourcentages
J'abandonne le travail	29	50%
Je supporte la situation	18	31%
Je réplique souvent	11	19%
Total	58	100%

Source : Données de l'étude

Face aux conditions pénibles de travail au sein des ménages, les jeunes filles domestiques adoptent selon les résultats de l'enquête trois postures majeures. Certaines (50%) abandonnent le travail lorsqu'elles sont confrontées à des conditions indécentes de travail. Par contre, d'autres (31%) sont résilientes, endossent toutes les humiliations et ont le regard porté sur leurs objectifs. « *Insulte moi, c'est mon argent je suis venue chercher pour mettre en place plus tard un petit commerce* » (E.R, 18ans). A l'opposé des deux postures déjà relevées, 19% des filles interrogées nous ont confié qu'elles répliquent souvent aux traitements humiliants que leur font subir leurs employeurs.

2.4. Attitudes des responsables d'agence de placement face aux conditions dégradantes de travail des jeunes filles domestiques

A ce sujet, les réponses des différents responsables d'agences interrogés (au nombre de 5) sont convergentes. Ils ont affirmé mettre fin au contrat lorsqu'une situation avérée de traitements dégradants est portée à leur connaissance. Mais, ils soulignent que cette décision est prise de concert avec la jeune domestique.

2.5. Attentes des employeurs sur le travail des filles domestiques au sein des ménages

Tableau 4 : Opinions des employeurs sur le travail de la jeune fille domestique

Réponses obtenues	Effectifs des filles domestiques	Pourcentages
Elles doivent accomplir les tâches pour lesquelles elles ont été sollicitées	8	40%
Ne pas se lier d'amitié avec les autres filles de ménage du quartier	5	25%
Respecter les principes de son employeur	7	35%
Total	20	100%

Source : Données de l'étude

Les données du tableau 4 ont été obtenues au moyen du questionnaire adressé aux employeurs rencontrés lors de notre passage dans les agences de placement. Pour 40% des employeurs, la jeune fille domestique se doit d'accomplir les tâches pour lesquelles, elle est rémunérée. Selon eux, certaines jeunes filles demandent des montants élevés comme salaire mais une fois sur le terrain, elles boude l'employeur. « *Quand je l'engageais, j'avais proposé 50000 FCFA soit 76,60 Euros, elle a refusé mon offre et a proposé à son tour 65000 FCFA soit 99,58 Euros. Elle doit donc accomplir des travaux à la hauteur du salaire réclamé* » (T.M, 42 ans, Secrétaire de direction). 25% ont déclaré ne pas apprécier l'attitude de certaines filles domestiques qui se lient d'amitié avec d'autres filles domestiques dans le quartier où elles exercent. Ces employeurs craignent que leurs quotidiens soient sus de tout le voisinage. « *Il y'a des servantes qui racontent tout ce qui se passe dans ta maison à leurs collègues aux alentours, je ne peux pas accepter ça* » (B.A, 44ans, Enseignant)

Le respect des principes de l'employeur est primordial pour 35% des enquêtés. Ces derniers disent être très portés sur le respect des règles établies au sein de leurs domiciles. « *On ne fait pas défiler des inconnus chez moi* » (D.S, 45ans, Agente de banque). « *Je n'éduque pas mon enfant avec la chicotte, je ne voudrais donc pas qu'une fille domestique batte mon enfant* » (S.F, 34 ans, Infirmière).

2.6. Stratégies de communication en vue de protéger les jeunes filles domestiques dans les foyers

Les solutions contributives à la protection des jeunes filles domestiques se présentent sous divers angles parmi lesquels :

- la communication sur la visibilité statistique du travail des jeunes filles domestiques au sein des foyers en Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration des connaissances sur le travail domestique afin d'identifier les tâches auxquelles peuvent être soumises les jeunes filles dans les ménages ;
- la sensibilisation en vue de changer les attitudes sociales sur la question des jeunes filles domestiques et la promotion des lois régissant le travail domestique ;
- la sensibilisation des employeurs à l'abandon de traitements dégradants pour la jeune fille qui travaillent chez eux et pour eux. Ils doivent définir un environnement protecteur et sain pour ces filles ;
- la sensibilisation des jeunes filles domestiques au respect de leurs employeurs ;
- la promotion de la ratification et de la mise en œuvre des Conventions n° 138 et n° 182 sur le travail des enfants et de la Convention n° 189 concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques ;
- le plaidoyer auprès des autorités politiques pour l'adoption de textes qui protègent les jeunes filles domestiques. Ces textes doivent être orientés sur le respect du Smig comme salaire de la jeune fille domestique, sur l'identification, la prohibition et l'élimination du travail domestique dangereux, une limitation stricte de leurs horaires de travail,
- l'encouragement des ONG de protection de l'enfance à visiter les ménages pour s'enquérir des conditions de travail des jeunes filles domestique et leur apporter au besoin un soutien moral et affectif ;
- la mise en place de mécanismes de plainte accessibles pour tout traitement dégradants à l'endroit de la fille de ménage.

3. Discussion

Les résultats de la recherche montrent que le travail des jeunes filles domestiques s'exerce souvent dans des conditions déplorables et dans un cadre parfois malsain. Selon l'ONG Humanium (2014), les conditions de travail des travailleurs domestiques sont très éloignées des normes internationales avec des salaires bas voire inexistantes, nombre d'heures de travail excessif, absence de protection sociale et de repos. Le travail domestique concerne plusieurs tranches d'âge

mais les jeunes filles constituent la tranche la plus exposée. Dans son rapport du 12 juin 2013, l'OIT estime à 15,5 millions le nombre d'enfants de moins de 18 ans travailleurs domestiques. Le travail des jeunes filles domestiques se présente souvent sous l'apparence du confiage. Ainsi, si les villageois sont incertains quant à leur avenir et conscients de leur situation économique et sociale pénible ; ils sont prompts à confier leurs enfants. (M. Deshousse, 2005). Des études montrent qu'à Abidjan, ce sont les familles aisées qui accueillent la plupart des jeunes filles confiées. Ces transferts montrent la nécessité pour l'enfant d'être élevé par quelqu'un de plus expérimenté et plus flexible (A. Philippe et G. Agnès, 1984). Si dans les villages, les ménages les plus pauvres sont les plus demandeurs, en milieu urbain le phénomène est localisé dans les ménages les plus riches (BIT-IPEC, 2011). Mais il faudra comprendre que plusieurs facteurs poussent les jeunes filles à s'orienter vers les activités de domestique ou encore de fille de maison. Ces raisons ont été diversement évoquées par celles que nous avons rencontrées dans le cadre de la recherche. La pauvreté des ménages dont sont issues ces jeunes domestiques est un facteur déterminant de leur présence au sein des ménages à Abidjan. C'est donc la pauvreté, qui oblige les parents à envoyer leurs enfants, travailler pour subvenir aux besoins de toute la famille. Selon les adolescentes rencontrées, ce sont soit les parents ou les sœurs aînées exerçant elles-mêmes comme domestiques, qui leur trouvent du travail. Ce fait est également rapporté dans les travaux de M. Jacquemin (2013). Mais ce n'est pas toujours la pauvreté qui pousse les familles à mettre leurs filles dans les travaux domestiques. Très souvent certaines filles tombent enceinte de façon précoce et pris de colère les parents décident de se désengager de tout. Cette situation inconfortable oblige la jeune fille à se faire employer comme domestique dans les foyers. Abandonnées, étant sans soutien, ces adolescentes, pour entretenir leurs grossesses, leurs enfants et pour subvenir à leurs propres besoins, décident de travailler. (R. Gooré, 2020, p.226). En dehors des facteurs liés à la pauvreté des familles, d'autres raisons poussent les jeunes filles à s'adonner au travail domestique. La déscolarisation ou le manque d'instruction est l'une des causes du recours à l'emploi de « servante ». En effet, le fait pour elles de n'avoir pas été scolarisées, les amène à vouloir se réaliser ailleurs. Elles cherchent donc à assurer leur avenir au moyen de l'emploi domestique, l'école ne faisant plus partie de leurs projets de vie. Par ailleurs, la perte des géniteurs occasionne le recours au travail domestique chez les adolescentes.

La réflexion sur le travail de la jeune fille domestique n'est pas nouvelle. A ce sujet M. Jacquemin (2009, p.64) écrit :

Le marché du travail domestique des enfants existe de très longue date, mais la demande s'y est intensifiée et l'ordre diversifié. La migration des filles ne passe plus tant par les réseaux familiaux que par des filières professionnelles informelles et des intermédiaires spécialisés de placement.

Rappelons qu'en 1999 le BICE (Bureau Internationale Catholique de l'Enfance) a mené une étude sur la situation des jeunes filles employées dans le travail domestique. Cette ONG a apporté une assistance juridique et sociale à ces filles dont la majorité travaille sans aucun suivi et en dehors de tout cadre réglementaire. Ses actions ont contribué à une prise de conscience des conditions de travail des jeunes filles domestiques au sein des foyers à Abidjan. Concernant le contrat qui lierait employeurs et filles domestiques, les résultats de l'étude relèvent que c'est un contrat non formel, sans aucune réglementation. Ce contrat est donc l'affaire des gérants d'agences qui fixent les conditions. Pour avoir trouvé du travail aux jeunes filles, ces gérants leur exigent des montants compris entre 2500 FCFA soit 3,81 Euros et 5000FCFA soit 7,66 Euros ; ou encaissent le premier salaire. Les salaires varient entre 20000 FCFA soit 30,64 Euros et 60000FCFA soit 91,92 Euros. Ils nous ont confié ne pas échangé avec les futurs employeurs sur les conditions de travail des filles domestiques. Ils ne s'attardent pas sur certains détails pour ne pas perdre le marché. Personne ne se préoccupe donc des conditions de travail de ces filles dans les domiciles des futurs employeurs. Le faible niveau d'information des parents qui ne connaissent pas les impacts négatifs du travail des jeunes filles de ménages est un avantage pour les employeurs, pour qui ces filles sont une main d'œuvre à bon marché.

Le travail de la jeune fille domestique s'exerce parfois dans des conditions très déplorables derrière les portes closes des résidences huppées. Certaines sont soumises à des traitements humiliants avec un salaire bas, des injures à n'en point finir, de multiples tentatives de viol, de viols etc. Face à cette situation, les jeunes filles rencontrées dans le cadre de l'enquête, adoptent des attitudes variées. Certaines abandonnent le travail mais d'autres se résolvent à y demeurer si l'acte posé n'est pas assez grave. Cette dernière catégorie adopte une attitude résiliente car en réalité, elles ne savent où aller, dans le cas où elles décidaient de quitter leur travail, vu les conditions de vie difficile en famille. Cela fait accroître la vulnérabilité chez ces jeunes filles qui de ce fait, sont assujetties à une somme considérable de

travaux quotidiens, souvent pénibles et excessifs. Elles se retrouvent ainsi dans une situation de « serviciabilité » absolue (M. Verlet, 2005), où la frontière est d'ailleurs parfois très floue entre service domestique et service sexuel (N. Moujoud et D. Pourette, 2005), comme en témoignent notamment des situations d'abus sexuels sur les petites domestiques (M. Jacquemin, 2012). Les mauvais traitements auxquels elles sont soumises ; laissent des traces indélébiles sur leur façon de se comporter en société. Ces traitements impactent au plan moral et psychologique le développement, la santé et le bien-être des jeunes filles domestiques qui peuvent parfois être agressives et excessivement circonspectes. Les dangers liés au travail des jeunes filles domestiques sont très préoccupants raison pour laquelle, le BIT considère cette forme de travail comme l'une des pires formes de travail des enfants. Selon l'OIT (2023), les adolescentes sont confrontées à des difficultés telles que des journées de travail longues et épuisantes, la manipulation d'outils dangereux comme des couteaux et des casseroles brûlantes, le manque de logement, l'insécurité alimentaire et les abus sexuels. Sous cet angle, le travail domestique peut être qualifié de prédateur des droits fondamentaux des adolescentes tels : l'accès à l'éducation et aux soins de santé, le droit au repos et aux loisirs, au jeu et à des activités récréatives, le droit d'être protégé et d'avoir des contacts réguliers avec ses parents ou ses semblables.

Conclusion

Le travail des jeunes filles domestiques s'accomplit dans des conditions pénibles au sein des ménages à Abidjan. Premières à se réveiller et dernières à se coucher, ces filles sont soumises à des traitements au seuil du tolérable. Injures, humiliation, tentatives de viol, viols constituent les risques qu'elles doivent braver en retour d'un salaire de misère. Certaines, supportent ces traitements indécentes parce qu'elles veulent par ce travail, soutenir financièrement leurs familles qui vivent dans l'extrême pauvreté. Elles le font au péril de leur vie. La situation des jeunes filles domestique a toujours fait l'objet de débat dans la société mais aucune solution probante n'est trouvée à ce jour. Même quand ces solutions existent, elles ont du mal à être appliquée car nous tous, sommes employeurs de ces jeunes filles et par ricochet, concernés par les traitements indécentes à leur égard. La présente recherche se veut être, un catalyseur du bien-être de la jeune fille domestique derrière les portes closes des résidences huppées. Elle vise à sensibiliser les

employeurs et à plaider auprès des autorités pour des conditions saines de travail de la jeune fille au sein des foyers. De ce fait, plusieurs propositions ont été faites telles : la communication sur la visibilité statistique du travail des jeunes filles domestiques au sein des foyers en Côte d'Ivoire, l'amélioration des connaissances sur le travail domestique afin d'identifier les tâches auxquelles peuvent être soumises les jeunes filles dans les ménages, la sensibilisation en vue de changer les attitudes sociales sur la question des jeunes filles domestiques et la promotion, la sensibilisation des employeurs à l'abandon de traitements dégradants pour la jeune fille qui travaillent chez eux et pour eux. Ils doivent définir un environnement protecteur et sain pour ces dernières.

Références bibliographiques

- ANTOINE Philippe et GUILLAUME Agnès, 1984, *Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés*, Colloque international de Genève Les familles d'aujourd'hui, Paris, ORSTOM, repéré sur <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:21229> consulté le 28 juillet 2024.
- BEAUVOIS Jean-Léon et JOULE Robert-Vincent, 1989, « Une théorie psychosociale : La théorie de l'engagement », *Sage Journals*, 4, 1, p.3-16 repéré sur <https://www.doi.org/10.1177/076737018900400105>, consulté le 28 juillet 2024.
- BERNES Christophe, 2019, *Communiquer avec les Médias pour les Organisations de la Société Civile*, Repéré sur https://www.pagof.fr/wp-content/uploads/2019/10/module-1_plaidoyer_mediaintrain_pagof-pisca.pdf, consulté le 26 juillet 2024.
- BIT-IPEC, 2011, *Rapport du travail domestique des enfants en Côte d'Ivoire à partir de l'enquête sur le niveau de ménage 2008*, https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/Chaou.Samantha.M%40dol.gov/RAF0951USA_CL%20in%20domestic%20service%20CDI.pdf, consulté le 03 août 2024.
- DESHUSSES Mathias, 2005, « Du confiage à l'esclavage « Petites bonnes » ivoiriennes en France », *Cahiers d'études africaines*, 179-180, p.731-750, repéré sur <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.14988>, consulté le 03 août 2024.

- GOORE Roland, 2020, « Conditions de travail des filles-mères rejetées par les Parents et les Partenaires en Milieu Urbain Ivoirien : Cas de la commune de Yopougon », *European Scientific Journal*, ESI, 16, 33, p.226-249, repéré sur <https://doi.org/10.19044/esi.2020.v16n33p226>, consulté le 20 juillet 2024.
- HUMANIUM, 2014, *Les enfants travailleurs domestiques*, repéré sur <https://www.humanium.org/fr/les-enfants-travailleurs-domestiques/>, consulté le 20 juillet 2024.
- JACQUEMIN Mélanie 2012. « Petites bonnes » d'Abidjan. *Sociologie des filles en service domestique*. Paris : L'Harmattan.
- JACQUEMIN Mélanie, 2009, « « Petites nièces » et « petites bonnes » à Abidjan Les mutations de la domesticité juvénile », *TRAVAIL, GENRE ET SOCIETES*, 2, 22, p. 53 – 74, Editions LA DECOUVERTE, repéré sur <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2009-2-page-53.htm>, consulté le 05 août 2024.
- JACQUEMIN Mélanie, 2013, « Travail des femmes, travail des filles à Abidjan. Nouvelles figures de travailleuses migrantes au cœur de la globalisation », *Cahiers Genre et Développement*, 9, Genève, Paris : EFI/AFED, L'Harmattan, p.247-257, DOI : 10.4000/books.iheid.5977, consulté le 05 août 2024.
- JOURDAIN Frédéric et PERRIN Yvon, 2016, *La mobilisation sociale contre Aedes albopictus : inventaire des méthodes, outils et synthèse des expériences*, Paris : Centre national d'expertise sur les vecteurs, 69 p. En ligne : https://www.anses.fr/fr/system/files/CNEV-Ft-Avril2016-Mobilisation_sociale_aedes_albopictus_inventaire_outils_synthese.pdf, consulté le 05 août 2024.
- MOUJOURD Nassima et POURETTE Dolorès, 2005. « « Traite » de femmes migrantes, domesticité et prostitution. À propos de migrations interne et externe ». *Cahiers d'Études africaines*, 179-180, p.1093-1121, consulté le 05 août 2024.
- OIT, 2013, *Éliminer le travail des enfants dans le travail domestique*, repéré sur <https://www.ilo.org/fr/publications/eliminer-le-travail-des-enfants-dans-le-travail-domestique-et-protéger-les>, consulté le 25 juillet.
- OIT, 2021, *Les conditions de travail des travailleurs domestiques*, repéré sur <https://www.ilo.org/fr/programme-international-pour-labolition-du-travail-des-enfants-ipecc/secteurs-et-domaines-de-travail/travail-des-enfants-et-travail-domestique>, consulté le 25 juillet 2024.

OIT, 2023, *Rapport sur les travailleurs domestiques*, repéré sur <https://www.ilo.org/fr/programme-international-pour-labolition-du-travail-des-enfants-ipecc/secteurs-et-domaines-de-travail/travail-des-enfants-et-travail-domestique>, consulté le 25 juillet 2024.

VERLET Martin, 2005, *Grandir à Nima (Ghana). Les figures du travail dans un faubourg populaire d'Accra*. Paris : Karthala.